



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

Santé

# Taux de cotisations

## CCN de Travail Secteur sanitaire et médico-social du 26 août 1965 - CCN 65

### Salariés et leurs ayants droit

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Cotisation TTC en % PMSS

PMSS

Plafond mensuel de la Sécurité sociale : 3 864€

Structure de cotisation	Régime Général	Régime Local	Cotisation à indiquer
<b>Base</b>			
Salarié obligatoire	1,56 %	1,06 %	Totale Base
Conjoint facultatif	1,56 %	1,06 %	Totale Base
Enfant facultatif	0,67 %	0,43 %	Totale Base
<b>Option 1</b>			
Salarié obligatoire	1,78 %	1,28 %	Totale Option 1 (YC Base)
Salarié facultatif Option 1 - Base	0,25 %	0,25 %	Différentielle Option 1 - Base
Conjoint facultatif	0,27 %	0,27 %	Totale Option 1 (Surcotisation)
Enfant facultatif	0,16 %	0,16 %	Totale Option 1 (Surcotisation)
<b>Option 2</b>			
Salarié obligatoire	2,02 %	1,52 %	Totale Option 2 (YC Base)
Salarié facultatif Option 2 - Base	0,55 %	0,55 %	Différentielle Option 2 - Base
Conjoint facultatif	0,63 %	0,63 %	Totale Option 2 (Surcotisation)
Enfant facultatif	0,30 %	0,30 %	Totale Option 2 (Surcotisation)